

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Séverine GIBOUDOT, Romain PASSERAT

1 – Renforcement BT poste MEZIERES

Le Conseil municipal décide d'engager des travaux d'électrification, d'éclairage et d'infrastructures de communication électroniques. En effet, le réseau électrique manque de puissance dans le quartier desservi par le poste de Mézières et doit être renforcé ; il y a également lieu de déplacer un poteau d'éclairage public et de rénover le réseau téléphonique dans le même périmètre. Pour ce faire, le Conseil municipal décide de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SIDEC. La totalité des travaux, d'un montant de 51 012,37 € ne seront facturés qu'à hauteur de 6 448,35 € à la commune, sachant que la partie réseau électrique est totalement prise en charge par le SIDEC et des subventions.

2 – Adhésion SICOPAL

Conformément aux statuts du SICOPAL, la Commune est sollicitée pour l'entrée d'une nouvelle collectivité et le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune de Ravilloles qui en a fait la demande.

3 – Rapport de la CLECT

Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) suite à l'extension de la compétence voirie, au curage et au fauchage pour les communes de l'ex Haute Seille et fixant le coût du mètre linéaire. Le Conseil municipal approuve ensuite le montant de l'attribution de compensation 2017, porté à 46 401,00 €, à verser par la Commune à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, en intégrant l'extension de compétence d'un montant de 1 291,13 €. Lorsque le personnel communal procède lui-même au curage et au fauchage, le montant ainsi déterminé sera reversé aux communes.

4 – Frais de chauffage dans les différents bâtiments communaux

Le Conseil municipal décide la répartition des frais de chauffage des bâtiments de la cure et de la Poste pour l'année 2017, en fonction des consommations de chacun des occupants.

5 – Révision du PLU

Monsieur le Maire a rencontré les services de la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de la révision du PLU, et notamment sur la question de la sensibilité paysagère et patrimoniale, et ce suite à la note d'enjeux adressée par la Préfecture et présentant les enjeux prioritaires, à l'échelle du territoire de la commune, que l'État portera tout au long de la procédure d'élaboration du document de planification. Ce document constituera une référence pour les échanges à venir entre les différentes personnes associées et pourra être enrichi tout au long de la procédure. Les services de la DDT n'ont pu que confirmer le contenu de la note d'enjeux, à savoir que le patrimoine bâti et l'environnement sont qualifiés de remarquables et qu'il convient de les préserver, interdisant toute nouvelle construction aux entrées de Voiteur. Quand on prend en compte le phénomène de desserrement annoncé dans les années à venir qui entraînera une diminution du nombre d'occupants par maison, les possibilités de maintien de la population d'ici quelques années semblent bien compromises pour Voiteur.

6 – Cérémonie d'hommage au parrain de la 7^{ème} promotion de l'école de Gendarmerie de Dijon

Les élèves de de la 7^{ème} promotion de l'école de Gendarmerie de Dijon ont choisi pour parrain André BARBIER né le 25 septembre 1923 à VOITEUR, affecté à la 1^{ère} Légion de Garde Républicaine de Marche d'Extrême Orient, tué le 28 avril 1948 à HA TIEN (Cochinchine) MORT POUR LA FRANCE. Son nom figure sur le monument aux morts et il est inhumé au cimetière de VOITEUR. Une cérémonie d'hommage au parrain est envisagée le 14 février en milieu de matinée, à laquelle participeront les 116 élèves de la promotion accompagnés de leurs encadrants. La population est conviée à cette cérémonie qui se déroulera devant le monument aux morts.

7 – Projets d'investissements

Le Conseil municipal met en avant les projets qu'il souhaite voir se réaliser dans l'année, en prévision de la préparation budgétaire.

